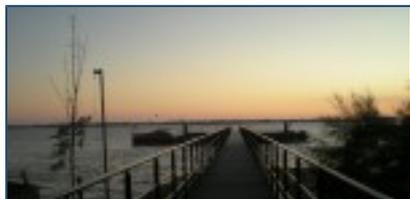


Contrat Doctoral



Un soutien financier

Le contrat doctoral constitue la **principale forme de soutien** susceptible d'être attribué aux étudiants qui préparent un doctorat.

Créé par [décret du 23 avril 2009](#), le contrat doctoral est proposé aux doctorants, d'une durée de 3 ans, il apporte toutes les garanties sociales d'un contrat de travail conforme au droit public. Il fixe **une rémunération minimale**, indexée sur l'évolution des rémunérations de la fonction publique.

Campagne de Recrutement

Sélection

- * [Modalités 2024](#)

Conditions pour postuler

- * **Mention Bien** au diplôme de Master ou à un diplôme équivalent.
Le cas échéant
Si **étudiant en cours de Master 2** : possibilité de candidater en fournissant le relevé de notes du Master 1 et du premier semestre de Master 2 et une copie du procès-verbal de soutenance de mémoire.

Opération préalable à l'inscription

- * Déclaration de candidature électronique du **2 mai au 5 juin 2024** sur [Apoflux](#)

Dépôt du dossier

- * Un dossier complet dématérialisé à transmettre par [voie électronique](#)
- * **Date limite** de dépôt du dossier : **Lundi 5 juin 2024 à 12h00 délai de rigueur.**

Attention ! Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas examiné.

Admissibilité

Chaque unité de recherche (UR) :

- * **Examine** ses dossiers
- * **Sélectionne** ses candidats selon **leurs propres modalités**

Admission

1. Audition de l'ensemble des candidats **admissibles** (toutes unités de recherche confondues) par le Conseil de l'École Doctorale afin d'établir un **classement général**, .
2. Communication des **résultats via Apoflux uniquement**.
Aucun renseignement n'est transmis par le personnel de l'École Doctorale

Attribution du contrat doctoral

1. **Vous êtes admis** : Date limite d'acceptation du contrat le 13 juillet 2024
2. Vous avez l'**obligation** de vous **inscrire administrativement** (entre le 8 et 18 juillet 2024) afin que votre contrat soit établi par la DRH dans les meilleurs délais. (cf.[Première année](#))

DRH

Tous les contrats doctoraux débutent au 1^{er} septembre.

Pour établir votre contrat, vous devez fournir, une fois votre inscription administrative effectuée :

- * 1 Relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP) original
- * 1 certificat de scolarité de l'année universitaire en cours
- * 1 attestation de couverture sociale

Si chargé(e) d'enseignement :

- * 1 attestation de monitorat de l'UFR ou du département stipulant le nombre d'heures TD (64h) à effectuer.
- * Identité de votre référent (différent de votre directeur de thèse).